

## Communiqué conjoint sur les négociations entre l'Autriche et la CEE (Bruxelles, 16 décembre 1966)

**Légende:** Le 16 décembre 1966, la Commission européenne et la délégation autrichienne diffusent un communiqué conjoint suite à la première session à Bruxelles d'une nouvelle phase des négociations commerciales et tarifaires entre l'Autriche et la Communauté économique européenne (CEE).

**Source:** Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Association de l'Autriche à la CEE/EURATOM, CEAB 2 N°3464/3 (1963-1966).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communique\\_conjoint\\_sur\\_les\\_negociations\\_entre\\_l\\_autriche\\_et\\_la\\_cee\\_bruelles\\_16\\_decembre\\_1966-fr-3ab9ca75-de42-499c-9fa9-2c7b48c7cb60.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_conjoint_sur_les_negociations_entre_l_autriche_et_la_cee_bruelles_16_decembre_1966-fr-3ab9ca75-de42-499c-9fa9-2c7b48c7cb60.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Communiqué conjoint (Bruxelles, le 16 décembre 1966)

La première session de la nouvelle phase des négociations entre l'Autriche et la Communauté économique européenne a eu lieu à Bruxelles du 13 au 16 décembre. La délégation autrichienne était présidée par le Dr. Fritz BOCK, vice-chancelier et ministre du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, représenté par le Dr. Eugen BURESCH, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ; celle de la Communauté était présidée par M. Jean REY, membre de la Commission de la CEE, représenté par M. Axel HERBST, directeur général. Le Dr. Lujo TONCIC-SORINJ, ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Autriche, a participé à une partie des négociations.

Sur la base du mandat complémentaire arrêté par le Conseil au début de décembre, la délégation de la Communauté a exposé son point de vue en ce qui concerne le mécanisme de l'abolition des entraves aux échanges pour les produits industriels entre l'Autriche et la Communauté et l'harmonisation du tarif extérieur douanier autrichien avec celui de la Communauté pour les produits industriels. La délégation autrichienne a constaté avec satisfaction que la Communauté était prête à rencontrer le souhait d'une ouverture plus rapide du marché de la Communauté formulé par l'Autriche. Elle a approuvé la proposition visant à un désarmement tarifaire en cinq étapes échelonnées sur une période de quatre années et elle a accueilli favorablement l'offre de la Communauté, dans le cas d'un accord sur l'ensemble des questions douanières, de réaliser jusqu'à la fin de la première année après l'entrée en vigueur de l'accord une diminution de 60% de ses droits envers l'Autriche.

Au cours des négociations, la délégation de la Communauté a avancé des propositions élargies en ce qui concerne les modalités d'une politique commerciale autonome de l'Autriche vis-à-vis de l'Europe orientale. Les deux délégations ont confirmé leur accord sur la nécessité d'une large autonomie de l'Autriche en vue de maintenir un développement harmonieux du commerce avec les pays de l'Est, qui constitue un objectif commun aux deux parties. La délégation autrichienne a accueilli favorablement les propositions de la Communauté qui marquent un pas important en direction du point de vue autrichien.

Les négociations qui se sont déroulées dans une atmosphère constructive et amicale doivent reprendre à Bruxelles le 30 janvier 1967. Les problèmes de l'agriculture figureront à l'ordre du jour de cette prochaine session. En outre, l'examen des questions traitées au cours de la première session sera poursuivi.